

Tours, le 07 octobre 2022

Le directeur départemental  
des territoires

Affaire suivie par : Flavie DRUINE

S:\32 - Eau sécheresse\603 - Sécheresse - dérogation\50 -  
Demande dérogation\2022\Bassin de LA CISSE  
Service de l'eau et des ressources naturelles  
Tél. : 02.47.70.82.25  
Courriel : flavie.druine@indre-et-loire.gouv.fr

**SAS CROSNIER  
2, CHEMIN DES POULAINS  
37530 NAZELLES-NEGRON**

**Objet : Demande de dérogation – LA CISSE**

**DÉROGATION A L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 07 OCTOBRE 2022  
PORTANT LIMITATION OU SUSPENSION DES USAGES DE L'EAU  
DANS LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE**

Considérant la demande formulée par la SAS CROSNIER représentée par M. CROSNIER Arnaud, pour prélever dans la CISSE, sur la commune de NAZELLE-NEGRON afin d'irriguer 5 ha de cultures fruitières et ornementales hors-sols,

Considérant la sensibilité particulière de la production de plantes fruitières et ornementales hors-sol pour lesquelles l'absence d'irrigation quotidienne entraînerait la perte totale de la production,

Considérant l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture d'Indre et Loire à cette demande de dérogation,

Par la présente, la SAS CROSNIER est autorisée à prélever de l'eau dans la CISSE, sur la commune de NAZELLE-NEGRON, au débit maximum de 30 m<sup>3</sup>/h, **12 heures tous les jours de la semaine du matin 7 h jusqu'au soir 23 h.**

La dérogation pour les dits prélèvement est accordée à compter de la présente dérogation et **jusqu'au 31/10/2022 inclus.**

Toutes les mesures pour économiser l'eau au strict minimum devront être prises.

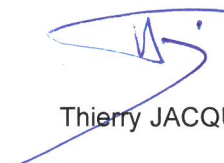
Cette dérogation est délivrée à titre précaire et révoquant et sera publiée sur le site internet de l'État en Indre-et-Loire.

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, elle peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télérecours citoyen » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Copie : OFB

Pour le directeur départemental des territoires,  
le chef du service de l'eau  
et des ressources naturelles,



Thierry JACQUIER